

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service du projet éducatif et de la jeunesse

**19-01**

## **RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 7 décembre 2023

**OBJET : PLAN ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 – SOUTIEN AUX  
INTERNATS DES COLLÈGES AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024.**

En novembre 2011, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et le Département se sont entendus sur la création de quatre internats dans les collèges en Seine-Saint-Denis : un à Saint-Denis, un à Noisy-le-Grand, un à Montreuil et un à Pierrefitte-sur-Seine, conformément aux dispositions du Plan Exceptionnel d'Investissement (2010-2015), approuvé par l'Assemblée départementale le 7 octobre 2010.

L'Éducation nationale porte en effet depuis 2008, un plan « Internat du XXI<sup>e</sup> siècle », ayant pour ambition de faire des internats un mode de scolarisation qui favorise la réussite scolaire des élèves. Il s'agit d'en faire un espace de socialisation veillant au bien-être des internes et à l'apprentissage des règles de vie collective pour les élèves dont les familles le souhaitent, et un vecteur d'égalité sociale, qui contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales. La création de ces internats répondait à la volonté du Département d'ouvrir un nombre significatif de places d'internat pour les élèves des collèges du département, dans cet objectif de soutien à la réussite scolaire.

### **I. Contexte général : organisation de l'offre et objectifs à l'échelle du département**

Les 4 internats du Département offrent à l'échelle du territoire une capacité d'accueil de 277 places, répartie ainsi :

- L'internat du collège Jean Lurçat à Saint-Denis a ouvert en septembre 2013 pour une capacité de 38 places ;
- L'internat du collège International à Noisy-le-Grand, ouvert depuis septembre 2014, accueille actuellement presque 125 places ;
- L'internat du collège Solveig Anspach à Montreuil a ouvert à la rentrée scolaire 2018 et accueille presque 76 places ;
- L'internat du collège Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine a ouvert à la rentrée



scolaire 2018 avec un accueil de 38 places.

La Direction des services de l'Éducation nationale est chargée de l'affectation des élèves au sein de l'internat.

Ces quatre internats répondent à des objectifs communs :

- soutenir la réussite éducative des internes ;
- accompagner les adolescents dans la construction de leur vie d'adulte ;
- favoriser l'inclusion dans l'internat de l'ensemble de l'équipe éducative, y compris les parents. Le lien étroit entre le projet d'établissement et le projet pédagogique et éducatif de l'internat est indispensable pour assurer une cohérence entre le temps scolaire et le temps de l'internat, et permettre une implication efficace des enseignants au sein de l'internat.

De plus, chaque internat élabore un projet pédagogique qui lui est propre, et qui dépend des spécificités et des ressources de son territoire.

À ce titre, le Département attribue chaque année à ces 4 internats, une subvention dédiée. Le Département tend par ailleurs progressivement à renforcer son soutien aux équipes éducatives en charge des internats via une coordination dédiée et un lien plus étroit avec le Rectorat et la DASEN.

## **II. Bilan 2022-2023 et perspectives 2023-2024 des projets pédagogiques des internats**

Pour l'année scolaire 2022-2023, une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 500 euros avait été attribuée par le Département pour chaque internat, et répartie de la manière suivante :

- 7 500 euros pour la mise en place de projets favorisant le développement, la réussite du projet éducatif de l'internat du collège, le bilan de ces actions est présenté ci-après ;
- 2 000 euros (à titre exceptionnel) pour soutenir la qualité de prise en charge des élèves et en particulier, des actions de formation au jeu comme outil de médiation et au repérage des situations de conflit pour les personnels des internats. Ces actions n'ont pas pu être mises en place pour des raisons de disponibilité des équipes éducatives de l'internat et des organisations trop différentes d'un internat à l'autre. Il n'est donc pas proposé de renouveler cette enveloppe exceptionnelle.

### Bilan 2022-2023 et perspectives 2023-2024 de l'internat du collège Jean Lurçat à Saint-Denis

Pour l'année scolaire 2022-2023, la subvention de 7 500 euros a permis au collège de réaliser la mise en place de projets :

- des sorties culturelles les mercredis après-midis : découverte de Paris (bateaux mouches, musées, Maison de la Radio), de Saint-Denis (Stade de France, Basilique),
- des activités sportives (kayak, escalade, VTT) et des voyages pédagogiques (mer, autour du savoir-nager et en partenariat avec l'association sportive)
- Vie de l'internat : avec des soirées à thème, l'aménagement des espaces de travail et de jeu

L'emploi du temps des internes est construit de manière à faciliter leur participation aux diverses activités proposées. Des événements sont organisés tout au long de l'année : fête de l'internat, veillées, sorties, etc.

Pour l'année 2023-2024, le collège proposera des activités sportives avec la section sportive athlétisme, mais aussi de l'équitation, du hip-hop, du VTT et des activités de cohésion. Des activités culturelles seront mises à l'honneur telles que des sorties au théâtre, un ciné-club, une résidence artistique, des journées à thème...

#### Bilan 2022-2023 et perspectives 2022-2024 de l'internat du collège International à Noisy-le-Grand

Pour l'année scolaire 2022-2023, la subvention de 7 500 euros a permis au collège de réaliser des sorties et de mettre en place d'ateliers (sorties d'intégration base de Pontault Combaut, cinéma, « Atelier des Lumières », « Dark Dreams », Patinoire, exposition virtuelle « Notre Dame Brûle » à la défense, Bowling/laser-game).

Pour l'année scolaire 2023-2024, le collège poursuit les actions menées l'année dernière autour de 3 axes :

- Ouverture : des sorties cinémas, musées, expositions, un Ciné-club, un atelier « Mini-série » avec la réalisation de petits films sur la vie à l'internat ;
- Réussite : intervention des assistants de langue, activités sportives ;
- Bien-être : Projet « nutrition et sport », sorties ludiques et journée d'intégration

#### Bilan 2022-2023 et perspectives 2023-2024 de l'internat du collège Solveig Anspach à Montreuil

Pour l'année scolaire 2022-2023, la subvention de 7 500 euros a permis au collège de proposer 4 concerts aux internes en soirée dans la salle polyvalente, des sorties au cinéma le mercredi après midi ou en soirée et une sortie culturelle ainsi que des ateliers de slam, gamelan, et des cours de danse afro.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le collège a pour projet la réalisation d'un film documentaire (écriture, tournage, montage dans la ville de Montreuil). Il poursuivra également les ateliers de slam et gamelan et organisera des sorties culturelles.

#### Bilan 2022-2023 et perspectives 2022-2024 de l'internat du collège Gustave Courbet à Pierrefitte

Pour l'année scolaire 2022-2023, la subvention de 7 500 euros a permis au collège la mise en place d'ateliers de sport et bien être, de citoyenneté et d'ouverture culturelle (arts plastiques, cinéma et sorties).

Pour l'année 2023-2024, afin que les élèves tirent parti au mieux de leur scolarité en internat, le collège souhaite mener un projet sur l'appropriation des lieux par les internes en rendant l'internat le plus agréable possible, en aidant les internes à mieux s'impliquer dans leurs apprentissages, en réfléchissant avec eux à l'organisation de la vie collective ; en construisant ensemble un esprit d'ouverture à l'autre et au monde.

L'objectif est de permettre à ces élèves de personnaliser leur environnement à l'internat et de développer des activités périscolaires et extrascolaires pour apporter plus de bien-être et faire de l'internat plus qu'un simple lieu lié aux apprentissages scolaires : un véritable lieu de vie.

Le collège prévoit la réalisation d'un film et d'un album photos, d'une exposition des photos réalisées lors des voyages, des sorties, animations et interventions des différentes associations.

## **Conclusion – propositions**

Compte tenu des actions que ces collèges vont mener auprès de leurs internes sur l'année scolaire 2023-2024, et au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous propose :

- D'ATTRIBUER à chacun des collèges suivants : Jean Lurçat à Saint-Denis, International à Noisy-le-Grand, Solveig Anspach à Montreuil, et Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine, 7 500 euros pour la mise en place d'actions éducatives afin de favoriser le développement et la réussite du projet éducatif départemental de l'internat au collège ;
- D'AUTORISER l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
la conseillère départementale déléguée,

**Élodie Girardet**

## **Délibération n° 19-01 du 7 décembre 2023**

### **PLAN ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 – SOUTIEN AUX INTERNATS DES COLLÈGES AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le projet éducatif départemental 2022-2027 approuvé par la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 7 500 euros pour la mise en place d'actions éducatives afin de favoriser le développement et la réussite du projet éducatif départemental de l'internat au collège, à chacun des collèges suivants :

- Jean Lurçat à Saint-Denis,
- International à Noisy-le-Grand,
- Solveig Anspach à Montreuil,
- Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine ;



- AUTORISE l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*